



# ANIMATEUR DE LOISIRS JEUNESSE (H/F)

## Objectifs du poste

L'animateur jeunesse participe à la mise en œuvre des activités d'animation de quartier sur des temps péri scolaires et durant les vacances scolaires. Il est chargé d'initier, d'organiser, et de mettre en œuvre au sein du service jeunesse, des activités de loisirs, culturelles et artistiques, d'insertion sur le territoire pour le public répondant à la tranche d'âge de 11 à 17 ans.

## Activités principales

- Participer en lien avec l'encadrement du service à la définition et à la mise en œuvre de la politique spécifique à son domaine d'activité ;
- Initier et encadrer des activités diverses auprès des jeunes : sportives, culturelles, sorties, mini-séjours... tout en veillant à leur bon développement physique, psychologique et affectif ;
- Participer au montage et à la réalisation des actions événementielles du service ;
- Participer aux interventions du service auprès des institutions (collèges, CICA, installations sportives, etc.) ;
- Organiser des activités régulières de proximité sur certains quartiers de la ville ;
- Sensibiliser les publics accueillis à la citoyenneté et la vie en collectivité ;
- Mettre en forme et faciliter les projets de groupe de jeunes ;
- S'impliquer de façon plus globale dans la politique jeunesse de la ville (instance participative jeune...) ;
- Développer des projets contractualisés et transverses (aménagement du temps scolaire, citoyenneté et responsabilisation, prévention et politique de la ville, etc.) en lien avec les nouveaux projets de territoires (proximité et sectorisation, intercommunalité...) ;
- Planifier et organiser des projets d'activités socio-éducatives ;
- Appliquer et contrôler des règles de sécurité dans les activités ;
- Garant de la préparation et de la mise en œuvre des activités intégrées au projet pédagogique, ainsi que de l'application des règles de sécurité ; force de proposition auprès du responsable du service ou de l'équipement ;
- Possibilités d'encadrement dans le cas de projets multi-animateurs ;
- Diffusion des plannings d'activités, des informations liées aux animations.

## Positionnement hiérarchique

Rattachement hiérarchique au responsable du service jeunesse et de l'enseignement supérieur secondaire et du chargé ASLH.

## Relations professionnelles les plus fréquentes

- Ligne hiérarchique directe pour les prises de décision ;
- Communication permanente avec les parents et les jeunes ;
- Relations ponctuelles avec les services gestionnaires et techniques ;
- Partenariats dans le cadre de cycles d'activités concertés et coordonnés, intégrés dans le projet éducatif du service et des structures ;
- Coopération avec les services sportifs, culturels ou les équipements socioculturels de la collectivité ;



- Coopération avec des structures privées (éducation populaire, sport, culture, arts, etc.) ;
- Relations ponctuelles avec les associations d'utilisateurs (structures) ou d'habitants (territoires, quartiers).

### **Savoir-faire requis**

- Piloter, animer, communiquer et motiver des jeunes autour d'un projet ;
- Animer et développer un réseau professionnel ;
- Être capable de conduire un projet ;
- Réaliser des bilans de son activité et être capable de restituer des informations ;
- Pouvoir assurer la responsabilité des jeunes qui lui sont confiés.

### **Connaissances associées**

*Connaissances générales (1) / détaillées (2) / approfondies (3).*

- **3** : Animation ;
- **2** : Réglementation de la mise en œuvre d'activités et de la protection de l'enfance ;
- **2** : Psychologie du développement ;
- **1** : Conduite de projet ;
- **1** : Réglementation de l'accueil des jeunes.

### **Expérience conseillée**

- Expériences significatives dans l'animation de publics adolescents exigée ;
- Titulaire du BAFA ou équivalent ;
- Permis B exigé.

### **Correspondances statutaires éventuelles, rémunération et gratifications**

- **Filière animation, catégorie cible C, cadre d'emplois des adjoints d'animation** ;
- Traitement indiciaire + NBI 15 points (fonctions animation en ZUS) + prime mensuelle de service public ;
- Avantage en nature : 2 bons de vêtements par an.

### **Conditions d'exercice**

- **Poste à temps complet : 35 heures hebdomadaires annualisés** se décomposent de la manière suivante :
  - **26h30 hebdomadaires hors vacances scolaires du mardi au samedi** (heures supplémentaires possibles selon nécessité de service et récupérables) ;
  - **40 heures hebdomadaires durant les vacances scolaires.**
- Congés à planifier en dehors des vacances scolaires et en alternance avec les membres de l'équipe ;
- Des déplacements fréquents sur les établissements communaux et possibles sur le territoire intercommunal ;
- Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations de service public ;
- Travail possible en soirée et certains weekends ;
- Un accident en cours d'activités peut entraîner des sanctions disciplinaires, civiles ou pénales pour l'agent ;



- Prévention médicale requise : travail en extérieur (30% du temps).

**Vous souhaitez postuler ?**

Adressez votre candidature (CV et lettre de motivation) :

- soit par email à l'attention de Monsieur le Maire : [drh@mairie-villetaneuse.fr](mailto:drh@mairie-villetaneuse.fr)
- soit par courrier postale à l'attention de :  
*Monsieur le Maire  
Mairie de Villetaneuse  
1 Place de l'Hôtel de ville  
93430 Villetaneuse*